



Mon patron refuse d'indemniser mes paniers repas

Par **poupsie44**, le **24/09/2012** à **14:47**

Bonjour,

Mon conjoint est actuellement électricien dans une entreprise d'électricité en bâtiment en CDI depuis 2 ans et demi. Il est payé seulement 100 euros de plus que le smic et travaille au 39h semaine. Jusqu'a ce jour, pour sa pause déjeuner il rentrait manger le midi à notre domicile avec le véhicule de l'entreprise. Depuis 2 semaines son patron ne veut plus qu'il rentre déjeuner a son domicile avec le véhicule professionnel. Soit il déjeune à l'extérieur à ses frais (sandwich, resto...), mon conjoint a alors réclamé qu'il lui paye ses paniers repas ce que ce dernier a refusé.

Je précise qu'il n'y a pas de service de restauration à son entreprise et que nous habitons à 15 kms de celle-ci.

J'aimerais savoir quels sont les droits de mon conjoint? et est ce que son patron est dans ses droits en refusant de lui indemniser ses paniers repas??

En vous remerciant par avance de vos réponses

Par **P.M.**, le **24/09/2012** à **16:18**

Bonjour,

L'employeur doit déjà payer la totalité du temps de travail effectif dont apparemment 4 heures supplémentaires par rapport à la durée légale de 35 h par semaine...

Il doit aussi se conformer à la Convention Collective applicable qui prévoit vraisemblablement que le salarié a droit à une indemnité de panier s'il est contraint de prendre son repas hors de son domicile en travaillant sur chantier...

J'ajoute que si le salarié doit passer par l'entreprise matin et soir pour prendre le véhicule de l'entreprise et le laisser, son temps de travail effectif commence et se finit à ces moments là...